

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 8 novembre 2010****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - M. DUPÏRE - Mme REVÏL-LÈFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS)
Membres absents : Mme METGE - Mme ROY - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - M. HELIE - Mme VANDRIESSE

OBJET**DE LA DELIBERATION****Personnel municipal - Modification du tableau des effectifs**

Monsieur Deseille, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Il convient de procéder à une modification du tableau des effectifs pour l'adapter à l'évolution des besoins des services.

Il s'agirait de supprimer dix postes et parallèlement d'en créer neuf autres, dans les conditions suivantes.

Services	Postes à supprimer	Postes à créer
<u>Culture</u>		
. Bibliothèque	1 adjoint technique 1 assistant qualifié de conservation du patrimoine 1 adjoint du patrimoine	1 agent de maîtrise 1 bibliothécaire 1 assistant de conservation du patrimoine
. Musée des Beaux-Arts	1 adjoint du patrimoine	1 assistant de conservation du patrimoine
. Jardin des Sciences	1 adjoint du patrimoine 1 adjoint technique	1 assistant de conservation du patrimoine 1 agent de maîtrise
. Théâtres	1 adjoint technique	1 agent de maîtrise
<u>Petite Enfance</u>		
. Crèche familiale de la Colombière	2 puéricultrices à mi-temps	1 puéricultrice à temps complet
<u>Patrimoine</u>	1 adjoint technique	1 agent de maîtrise

Le Comité Technique Paritaire, consulté, a émis un avis favorable à ces propositions.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider les créations et suppressions de postes proposées dans le rapport, qui prendront effet le 1er décembre 2010 ;

2 - dire que la dépense sera prélevée sur les crédits des budgets successifs.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 17/11/2010

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

15 NOV. 2010

